



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 07 décembre 2021 - N°5

L'an deux mil vingt et un, le 07 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, BALAZUT Doriane, MICALLEF Florian, BRESSY Armelle, OURS Denis, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane.

Absents excusés : BIZZOTTO Janine (procuration à TARDIEU Stéphane) CHAUDRONNIER Jean-Marie (procuration à SOURET BORDARY Lisiane), MONTELS Fabrice (procuration à DUCARRE Céline), SAURINA MICHEL Christel (procuration à SOURET BORDARY Lisiane).

Absente : AUBERT Marie-Laure

Il désigne Madame SOURET BORDARY Lisiane, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation.

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 19 octobre 2021 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2- Autorisation de payer les dépenses d'investissement 2022 avant le vote du BP 2022 pour 25% des dépenses inscrites au BP 2021

Afin de faciliter le mandatement des dépenses d'investissement 2022, en attendant le vote du BP 2022, il convient d'autoriser Monsieur le Maire de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2021, soit 140 763.00 €.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3- Convention commune / psychologue du Centre de Gestion du Gard

Le risque psychologique au travail augmente de plus en plus. Le Centre de Gestion par délibération a décidé la mise en place d'une convention Psychologue en santé au travail. Le coût de l'intervention est fixé à 100.00 € de l'heure.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4- Décision modificative N°4

Il convient de répartir l'excédent des recettes 2021 (59 900.00 €) afin de permettre l'augmentation des crédits en dépenses pour autoriser le paiement des dépenses en décembre 2021.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

5- Souscription contrat assurance des risques statutaires

Cette assurance rembourse la collectivité d'une partie des salaires des agents en maladie ou accident de travail. Le centre de Gestion du Gard, après la procédure d'appel d'offre, a communiqué les résultats de cette consultation. Le courtier GRAS SAVOYE et l'assureur CNP ont été retenus. Il est proposé d'adhérer à ce contrat groupe.

Les taux de garanties : tous risques agents CNRACL avec 10 jours de franchise : 7.20 % ; tous risques IRCANTEC avec 10 jours de franchise : 0.60 %

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

6- Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires contrat 2022 / 2025

Le CDG assurera la gestion des sinistres liés aux risques statutaires du personnel de la commune pour lesquels la commune a adhéré au contrat groupe souscrit par le centre de gestion. La commune versera une participation de 0.25 % de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

7- Convention ADS aggro / commune

À partir du 1^{er} janvier 2022, la loi ELAN (Évolution du Logement et de l'Aménagement et du Numérique) impose à chaque commune de disposer d'un dispositif permettant de recevoir les demandes d'urbanisme par voie électronique si le pétitionnaire en fait le choix. Cette nouvelle organisation doit être précisée dans la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme liant la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et la commune.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

➤ Augmentation du montant de la régie d'avances « Menues Dépenses Montfaucon »

De 1 000.00 € à 3 000.00 €

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance,
SOURET BORDARY Lisiane



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

